

Délibération n° CM-2026-06-003

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la Ville de Saint-Malo**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin 2026 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil, sous la Présidence de M. Jean-Virgile CRANCE, Le 1er Adjoint .

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Convocation en date du 29 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 29 mai 2026

Membres présents : M. Gilles LURTON, M. Jean-Virgile CRANCE, Mme Florence ABADIE, M. Nicolas BELLOIR, Mme Céline ROCHE, M. Abel KINIÉ, Mme Pierrette TRONEL, M. Daniel DEBAUVE, Mme Caroline DESQUESSSES, M. Maurice BOURRIGAUD, Mme Sophie LAUDE, M. Frédéric LAMBERT, Mme Marion BOUVET, M. Clément BIANCO, Mme Cécile BURBAN KERNANE, Mme Marie BURGALETA-BOUVIER, M. Arthur BUSNEL, Mme Karine CHOUIKHA, Mme Caroline CRANCE, Mme Sophie DANINO-SOISSON, Mme Sophie DE GERARD, M. Armel DE LESQUEN, Mme Pascale ESNEU MAHEU, M. Emmanuel FEIGE, M. Pascal FLAUX, Mme Anne-Katell LE ROUILLÉ, M. Florian LEMÉE, Mme Maylis LEPINETTE, M. Guillaume PERRIN, M. Jean ROBERT, M. Yann-Erwan TURCAS, M. Pascal DREANO-DELALE, Mme Emily DUTHION, Mme Solenn HALLOU, Mme Carole LE BECHEC, M. Bruno LE NORMAND, Mme Thidalack ABHAY, M. Jérôme BESNARD, Mme Elodie BODIN, M. Alain GUILLARD, Mme Céline YADAV

Pouvoirs :

Mme Céline DRENO à Mme Pierrette TRONEL

M. Olivier JULIENNE à M. Jean-Virgile CRANCE

Secrétaire de séance : Madame LEPINETTE Maylis

3 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : Monsieur BELLOIR

Le Compte Financier Unique est le bilan financier de l'ordonnateur. Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice et il est soumis pour approbation au conseil municipal avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

En cette dernière année du mandat, l'équipe municipale a poursuivi la mise en œuvre de ses engagements, tout en veillant à une gestion responsable des finances communales.

BUDGET PRINCIPAL

SOLDES DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2025

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT			
Mouvements réels	77 766 713,26	92 556 546,88	
Mouvements d'ordre	6 702 409,65	607 981,64	
Résultat fonctionnement port 2024		1 127 851,56	
Total fonctionnement	84 469 122,91	94 292 380,08	+ 9 823 257,17
INVESTISSEMENT			
Mouvements réels (hors résultats reportés)	37 643 311,69	19 580 451,70	
Résultat investissement 2024 reporté		3 461 179,69	
Résultat investissement port 2024		1 247 046,02	
Résultat fonctionnement 2024 affecté		10 140 645,39	
Mouvements d'ordre	1 734 899,27	7 829 327,28	
Total investissement	39 378 210,96	42 258 650,08	+ 2 880 439,12
TOTAL BUDGET	123 847 333,87	136 551 030,16	+ 12 703 696,29

A la suite de la clôture du budget annexe Port de plaisance, ses résultats ont été repris sur le budget principal en section de fonctionnement pour 1 127 851,56 € et en section d'investissement pour 1 247 046,02 €.

L'exécution du budget 2025 fait apparaître un résultat global de clôture positif de **12 703 696,29 €** contre 13 601 825,08 € en 2024.

Le résultat d'investissement s'établit à **2 880 439,12 €** (3 461 179,69 € en 2024) tandis que l'excédent de fonctionnement est passé de 10 140 645,39 € à **9 823 257,17 €**.

Ces résultats sont à rapprocher des restes à réaliser 2025 qui s'élèvent à 14 956 391,85 € en dépenses et à 4 081 677,16 € en recettes.

Après une expérimentation de 2021 à 2023, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le compte financier unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour l'ensemble des budgets éligibles sous instruction M57 et M4.

La Ville de Saint-Malo a décidé d'adopter le CFU à compter de l'exercice 2025, conformément à l'engagement partenarial signé avec l'Etat en 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote dans un seul document qui supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU permet d'enrichir l'information financière grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et des données patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU met en évidence, dans sa partie I « Informations générales et synthétiques », des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier :

- La présentation rénovée des ratios distingue des ratios par habitant et des ratios de structure et d'analyse financière avec deux nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement,
- Une nouvelle présentation des résultats,
- Le bilan et le compte de résultat synthétiques,
- Les taux des contributions et produits afférents.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée (partie II) se complète d'une vision patrimoniale (partie III). Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Les « états annexés » (partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion. Le CFU permet ainsi de supprimer des états qui ne sont plus jugés utiles, et de mettre davantage en lumière les informations pertinentes. Certaines informations ont été remontées en début de CFU afin de les mettre en exergue (périmètre, modalités de vote).

La date du vote du CFU reste la même que pour le compte administratif (au plus tard le 30 juin N+1) et les modalités de vote sont identiques (le maire doit quitter la salle au moment du vote).

Le tableau ci-dessous présente les taux de réalisation des sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre budgétaire, sachant que seuls les mouvements réels sont véritablement significatifs.

	Prévisions BP + reports + DM 2025	Réalisations 2025	Taux de réalisation 2025
FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
013 Atténuations de charges	207 550,00	237 012,74	114,20%
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 944 205,00	9 600 452,55	107,34%
73 Impôts et taxes	10 826 950,00	10 825 651,08	99,99%
731 Fiscalité locale	52 262 290,00	52 641 469,47	100,73%
74 Dotations, subventions et participations	15 056 695,00	15 012 327,37	99,71%
75 Autres produits de gestion courante	1 685 777,00	1 759 504,99	104,37%
76 Produits financiers	15 000,00	15 233,60	101,56%
77 Produits exceptionnels	2 346 495,32	2 364 895,08	100,78%
78 Reprise sur provisions	100 000,00	100 000,00	100,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	91 444 962,32	92 556 546,88	101,22%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	621 163,14	607 981,64	97,88%
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 127 851,56	1 127 851,56	
Total recettes de fonctionnement	93 193 977,02	94 292 380,08	101,18%
DEPENSES			
011 Charges à caractère général	21 005 777,00	17 819 784,07	84,83%
012 Charges de personnel	47 963 444,00	46 814 329,87	97,60%
014 Atténuations de produits	101 330,00	60 808,00	60,01%
65 Autres charges de gestion courante	11 268 370,00	11 041 440,15	97,99%
66 Charges financières	1 559 350,00	1 489 929,88	95,55%
67 Charges exceptionnelles	52 000,00	40 421,29	77,73%
68 Dotations aux provisions	500 000,00	500 000,00	100,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	82 450 271,00	77 766 713,26	94,32%
023 Virement à la section d'investissement	3 947 032,56	0,00	-
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 796 673,46	6 702 409,65	98,61%
Total dépenses de fonctionnement	93 193 977,02	84 469 122,91	90,64%
INVESTISSEMENT			
RECETTES			
024 Produit de cessions	470 600,68	0,00	0,00%
10 Dotations, fonds divers et concours	13 803 645,39	13 440 619,04	97,37%
13 Subventions d'investissement	6 831 332,79	2 274 146,14	33,29%
16 Emprunts	23 795 189,46	14 000 000,00	58,84%
20 Immobilisations incorporelles	4 347,00	4 347,00	100,00%
23 Immobilisations en cours	0,00	1 984,91	-
27 Autres immobilisations financières	50 000,00	0,00	0,00%
Total recettes réelles d'investissement	44 955 115,32	29 721 097,09	66,11%
021 Virement de la section de fonctionnement	3 947 032,56	0,00	-
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 796 673,46	6 702 409,65	98,61%
041 Opérations patrimoniales	2 251 000,00	1 126 917,63	50,06%
001 Résultat antérieur reporté	4 708 225,71	4 708 225,71	100,00%
Total recettes d'investissement	62 658 047,05	42 258 650,08	67,44%
DEPENSES			
20 Immobilisations incorporelles	5 396 858,81	2 669 944,01	49,47%
204 Subventions d'équipement versées	3 086 971,69	1 770 696,59	57,36%
21 Immobilisations corporelles	19 918 216,43	13 871 284,01	69,64%
23 Immobilisations en cours	20 167 234,98	12 197 251,87	60,48%
Total dépenses d'équipement	48 569 281,91	30 509 176,48	62,82%
13 Subventions d'investissement	29 951,00	23 960,38	80,00%
16 Emprunts	7 616 000,00	7 105 674,83	93,30%
26 Participations et créances rattachées à des participations	3 520 651,00	4 500,00	0,13%
27 Autres immobilisations financières	50 000,00	0,00	0,00%
Total dépenses réelles d'investissement	59 785 883,91	37 643 311,69	62,96%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	621 163,14	607 981,64	97,88%
041 Opérations patrimoniales	2 251 000,00	1 126 917,63	50,06%
Total dépenses d'investissement	62 658 047,05	39 378 210,96	62,85%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2025	Taux d'évolution
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 602 542,47	9 600 452,55	-0,02%
73 Impôts et taxes	10 826 663,51	10 825 651,08	-0,01%
731 Fiscalité locale	51 769 186,82	52 641 469,47	1,68%
74 Dotations, subventions et participations	15 107 219,48	15 012 327,37	-0,63%
75 Autres produits de gestion courante	1 543 936,34	1 759 504,99	13,96%
013 Atténuations de charges	260 662,09	237 012,74	-9,07%
Recettes de gestion courante	89 110 210,71	90 076 418,20	1,08%
76 Produits financiers	15 272,10	15 233,60	-0,25%
77 Produits exceptionnels	195 824,65	2 364 895,08	1107,66%
78 Reprise sur provisions	0,00	100 000,00	n.s.
Total recettes réelles de fonctionnement	89 321 307,46	92 556 546,88	3,62%
042 Opérations d'ordres de transferts entre sections	427 943,66	607 981,64	42,07%
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	1 127 851,56	n.s.
Total recettes de fonctionnement	89 749 251,12	94 292 380,08	5,06%

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de + 3,6 % en 2025.

1.1 Les recettes fiscales

Le produit de la fiscalité directe

	2024	2025	Taux d'évolution
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	5 146 027,00	4 701 320,00	-8,64%
Majoration de THRS	2 172 855,00	1 996 425,00	-8,12%
Taxe sur le foncier bâti	36 315 533,00	37 456 115,00	3,14%
Taxe sur le foncier non bâti	217 464,00	207 775,00	-4,46%
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)	153,00	156,00	1,96%
Rôles supplémentaires / complémentaires	520 182,00	298 353,00	-42,64%
Total fiscalité directe	44 372 214,00	44 660 144,00	0,65%

Le produit global de la fiscalité directe augmente de 0,65 % (+ 287 930 €). Cette progression est faible au regard de l'évolution de la taxe sur le foncier bâti qui a bénéficié de l'actualisation forfaitaire fixée par la loi (+ 1,7 %) et de la variation physique des bases (+ 1,35 %).

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires a connu une baisse des bases imposables de – 8,6 % avec une diminution significative du nombre de résidences secondaires déclarées comme telles aux services fiscaux.

Après une année 2024 exceptionnelle en raison d'un important travail de mise à jour des dépendances (garages, piscines, abris de jardin...) par les services fiscaux, les rôles complémentaires (régularisations sur l'année en cours pour 118 203 €) et les rôles supplémentaires (régularisations sur exercices antérieurs pour 180 150 €) demeurent à un niveau élevé avec un total de 298 353 € en 2025. La moyenne des années 2019 à 2023 était plutôt de l'ordre de 107 000 €.

La fiscalité reversée par Saint-Malo Agglomération

Ce poste est principalement constitué de l'attribution de compensation (9 689 906 €) et de la dotation de solidarité communautaire (1 057 905 €). Ces recettes sont comptablement considérées comme de la fiscalité dans la mesure où elles correspondent aux recettes fiscales perçues par SMA (initialement perçues par les communes), déduction faite des dépenses transférées.

Le produit des paris hippiques (77 840 €) est également compris dans la fiscalité reversée puisqu'il est d'abord perçu par l'agglomération qui le reverse ensuite à la ville.

Le produit de la fiscalité indirecte

	2024	2025	Taux d'évolution
Droits de mutation	4 261 507,00	4 580 704,00	7,49%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 293 038,92	1 232 078,00	-4,71%
Droits de place	543 380,62	558 771,91	2,83%
Prélèvement sur les produits des jeux	1 251 285,38	1 262 841,10	0,92%
Taxe locale sur la publicité extérieure	6 520,20	275 715,30	4128,63%
Autres taxes	41 240,70	71 215,16	72,68%
Total fiscalité indirecte	7 396 972,82	7 981 325,47	7,90%

La fiscalité indirecte est composée de plusieurs taxes dont le produit global a augmenté de 7,9 % en 2025.

- ✓ Les droits de mutation constituent la principale taxe avec plus de la moitié (57 %) de la fiscalité indirecte. Son produit, qui évolue en fonction du volume et des prix des transactions immobilières, est très volatil : après le niveau record atteint en 2022 (5,65 M€), cette taxe a subi la crise du marché immobilier en diminuant de -24 % en 2023 avant de se stabiliser en 2024. En 2025, cette taxe est de nouveau en hausse de 7,5 % pour atteindre 4,58 M€.
- ✓ La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est recouvrée par les services fiscaux depuis le 1^{er} janvier 2023 (auparavant, les communes étaient chargées de la perception de cette taxe). Les années 2023 et 2024 se sont traduites par un produit garanti par l'Etat auquel sont venues s'ajouter des régularisations sur les exercices antérieurs. L'exercice 2025 connaît une baisse de - 4,7 % pour s'établir à 1,23 M€, reflétant vraisemblablement la diminution de la consommation d'électricité.
- ✓ Le produit des jeux comprend les prélèvements sur les recettes du casino et des jeux de cercle en ligne. Après les fortes variations dues à la crise sanitaire, le produit de cette taxe est d'une grande stabilité depuis 2023 avec un produit de 1,26 M€.
- ✓ En 2025, les droits de place ont connu une progression de 2,8 % principalement portée par les terrasses (+ 14 929 €).

- ✓ La taxe sur la publicité extérieure connaît des évolutions contrastées d'une année sur l'autre dans la mesure où une partie de la taxe est souvent perçue sur l'exercice suivant. Le produit 2025 (0,28 M€) correspond ainsi à la taxe 2024 perçue en début d'année suivante.
- ✓ Les autres taxes comprennent les emplacements de la Sainte-Ouine et les redevances de stationnement des taxis.

1.2 Les dotations, subventions et participations

	2024	2025	Taux d'évolution
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	10 193 114,00	10 135 739,00	-0,56%
- dotation forfaitaire	8 748 784,00	8 754 223,00	0,06%
- dotation nationale de péréquation (DNP)	1 444 330,00	1 381 516,00	-4,35%
FCTVA fonctionnement	62 862,45	41 781,43	-33,54%
Autres participations de l'Etat	64 262,23	75 606,30	17,65%
Participations de la région	11 827,00	20 000,00	69,10%
Participations du département	184 517,88	31 703,38	-82,82%
Participations SMA		30 000,00	n.s.
Participations CAF et MSA	2 098 888,60	1 932 366,75	-7,93%
Participations autres organismes	158 531,97	193 058,51	21,78%
Compensations fiscales	2 196 275,00	2 430 603,00	10,67%
- taxe additionnelle DMTO	10 465,00	9 033,00	-13,68%
- taxes foncières	1 983 490,00	2 219 250,00	11,89%
- taxe d'habitation	202 320,00	202 320,00	0,00%
Dotation de recensement	10 238,00	10 739,00	4,89%
Dotations pour les titres sécurisés	105 885,50	110 730,00	4,58%
Autres attributions et participations	20 816,85	0,00	n.s.
Total dotations, subventions et participations	15 107 219,48	15 012 327,37	-0,63%

Les dotations, participations et compensations fiscales connaissent une baisse globale de - 0,6 % en 2025.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF évolue chaque année en fonction des différents critères de répartition (population, potentiel financier, revenu par habitant...), sachant que la ville a perdu l'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine en 2020.

En 2025, la DGF a diminué de - 0,6 % (- 57 375 €) avec une évolution contrastée de ses deux composantes :

- La dotation forfaitaire est restée relativement stable (+ 5 439 €).
- La dotation nationale de péréquation a diminué de - 62 814 € en raison de la progression du potentiel financier.

Le fonds de compensation de la TVA

Depuis 2017, les collectivités perçoivent un remboursement de la TVA payée sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de la même manière que pour les dépenses d'investissement.

Suite au reclassement par les services de l'Etat de certaines dépenses d'entretien qui ont été requalifiées en dépenses de maintenance, cette recette diminue depuis 2 ans pour descendre à 41 781 € en 2025.

Les participations

Les autres participations de l'Etat s'établissent à 75 606 €. Certaines de ces participations ne sont pas pérennes et connaissent donc des variations importantes d'une année sur l'autre. Parmi les principales, on peut noter l'accompagnement financier de l'Etat au service public de la petite enfance (40 656 €), les subventions de la DRAC pour les expositions et pour le conservatoire au titre de l'éducation artistique (19 000 €), la compensation pour le service minimum dans les écoles et le dispositif des petits déjeuners (10 809 €) et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées (5 141 €).

Les participations du département concernent le financement du conservatoire qui a été divisé par deux en 2025 (dont le montant n'atteint que 22 171 € en raison des annulations de rattachements de l'exercice précédent) et l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans les crèches (9 532 €).

Les participations de la région concernent les expositions du musée (5 000 €) et le Tour de France (15 000 €).

Les subventions de la CAF et de la MSA concernent principalement les accueils de loisirs (338 035 €) et la petite enfance (1 586 942 €).

Les participations des autres organismes comprennent la subvention ALCOME pour la collecte des mégots et des déchets abandonnés (94 159 €), le financement de l'entretien des espaces verts par les lotisseurs (16 792 €), du poste Action Cœur de Ville (72 148 €) ou encore le second acompte versé par le Réseau francophone des villes amies des aînés (9 960 €).

La dotation de recensement (10 739 €) progresse de 4,9 % et les dotations pour les titres sécurisés (110 730 €) ont augmenté de 4,6 % grâce à la part variable qui est calculée en fonction du nombre de titres délivrés.

Les dotations de compensations fiscales

Les dotations de compensations fiscales ont été instituées pour venir compenser les pertes de recettes subies par les collectivités suite à des exonérations décidées au niveau national.

La principale dotation vient compenser la réduction de 50 % des valeurs locatives de la taxe foncière des établissements industriels (réforme des impôts dits « de production » en 2021) et elle progresse de 2,7 % pour atteindre 1 827 792 €.

Une dotation vient compenser depuis 2024 la perte de la taxe d'habitation sur les logements vacants à hauteur de 202 320 €.

Les autres compensations sont relatives aux taxes foncières (391 458 €) et aux droits de mutation (9 033 €).

1.3 Les produits des services et du domaine

	2024	2025	Taux d'évolution
Concessions cimetières et redevances funéraires	271 812,99	241 858,27	-11,02%
Redevances d'utilisation du domaine public	553 022,66	793 264,02	43,44%
Autres droits de stationnement	710 720,93	723 181,32	1,75%
Redevances de stationnement	2 171 327,88	2 133 079,41	-1,76%
Forfait de post-stationnement	908 396,15	931 795,17	2,58%
Travaux	0,00	910,80	n.s.
Redevances culturelles	680 980,89	458 719,26	-32,64%
Redevances sportives et de loisirs	228 439,40	241 463,01	5,70%
Redevances à caractère social	516 347,64	603 488,77	16,88%
Redevances périscolaires	2 315 554,68	2 365 998,98	2,18%
Autres prestations	27 002,68	44 163,71	63,55%
Locations diverses	53 731,10	47 489,84	-11,62%
Mise à disposition de personnel	803 865,88	650 423,62	-19,09%
Remboursements de frais	204 564,98	272 429,54	33,18%
Autres produits d'activités annexes	156 774,61	92 186,83	-41,20%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 602 542,47	9 600 452,55	-0,02%

Ces recettes sont principalement constituées de la facturation des services rendus (culture, sports, enfance, cimetières...) et des refacturations aux budgets annexes.

Elles connaissent une stabilité presque parfaite en 2025.

- ✓ Les recettes liées aux cimetières et redevances funéraires ont diminué de -11 % pour atteindre 241 858 €.
- ✓ La hausse des redevances d'utilisation du domaine (+ 240 241 €) provient des occupations temporaires du domaine public sur voirie (+ 194 277 €) et de l'intéressement aux résultats de la DSP de la Nouvelle Vague.
- ✓ Les recettes liées au stationnement sont demeurées stables en 2025 à 3,79 M€.
- Les redevances fixes des parkings en enclos s'élèvent à 723 181 € (+ 12 460 €).
- Les redevances de stationnement pour un montant de 2 133 079 € se décomposent comme suit :
 - le stationnement sur voirie progresse de + 4,7 % pour s'établir à 1 640 034 €.
 - la redevance variable des parkings en enclos s'élève à 493 045 €, en diminution de - 110 636 € en raison de la fermeture du parking P15 République fin 2024.
- Le produit du forfait de post-stationnement s'établit à 931 795 € (+ 23 399 €).
- ✓ Les redevances culturelles ont diminué de - 32,6 % (- 222 262 €) en raison des droits d'entrée des expositions Lee Miller et Explorer perçus en 2024 (255 839 € pour les deux).
- ✓ Les redevances à caractère sportif et de loisirs connaissent une hausse de + 5,7 % (+ 13 199 €) qui provient de la facturation de l'utilisation des salles de sports et des recettes du pôle jeunesse (+ 6 193 €).
- ✓ Les redevances à caractère social concernent les participations des familles aux

- crèches pour un montant de 603 489 €.
- ✓ Les redevances périscolaires atteignent 2 365 999 € et progressent de + 50 444 €. Elles sont principalement constituées de la restauration scolaire (1 716 224 €) et des accueils de loisirs (637 549 €).
 - ✓ Les remboursements de mise à disposition de personnel sont en baisse de - 153 442 €. Ils proviennent des entités suivantes :
 - Le CCAS pour 354 374 € (- 132 372 € en raison de la baisse du coût de la mutualisation suite au transfert du service d'aide et d'accompagnement à domicile et des modifications des quotes-parts de mise à disposition des agents de la direction des politiques de la famille et de la parentalité).
 - Les budgets annexes (contribution aux charges de personnel) pour 165 791 € (- 8 322 €).
 - Les associations (COS, SMSL Quai des Bulles) pour 99 998 € (+ 2 841 €).
 - L'agglomération pour 30 260 € (- 15 589 € en raison de la vacance du poste de directeur de cabinet, partiellement mutualisé).
 - ✓ Les remboursements de frais concernent notamment les budgets annexes (26 623 € pour les frais d'administration générale), le CCAS (21 936 €), l'agglomération (10 977 €), les détachements d'agents (110 721 €), la répercussion du loyer à Effia des locaux situés quai Duguay Trouin (20 815 €) et la refacturation de la dépose des panneaux photovoltaïques de la Grande Passerelle (72 500 €)
 - ✓ Les autres produits d'activités annexes comprennent notamment les remboursements de frais auprès de SMA (31 410 €), les ventes des boutiques des musées (16 807 €), la stérilisation des nids de Goëland (16 480 €), la destruction de véhicules (10 496 €) ou la vente de métaux après crémation (10 792 €).

1-4 Les autres produits de gestion courante

	2024	2025	Taux d'évolution
Revenus des immeubles	823 945,75	792 843,17	-3,77%
Dédits et pénalités perçues	53,37	480,00	799,38%
Libéralités reçues	75 000,00	230 763,68	207,68%
Subventions de personnes de droit privé	3 300,00	0,00	n.s.
Redevances versées par les fermiers et concession.	210 346,79	213 846,19	1,66%
Redevances sur l'énergie hydraulique	97 544,80	69 095,82	-29,17%
Recouvrement sur créances admises en non valeur	1 750,38	1 654,69	-5,47%
Autres produits divers de gestion courante	331 995,25	450 821,44	35,79%
Total autres produits de gestion courante	1 543 936,34	1 759 504,99	13,96%

Les revenus des immeubles s'établissent à 792 843 €. Les principales variations proviennent de l'espace Bougainville (+ 26 000 €), du Pool (- 31 088 €) qui a été vendu et de l'Institut du Design (- 23 559 €).

Les libéralités reçues proviennent essentiellement du versement d'une succession (230 714 €).

Dans le cadre de la délégation de service public des campings, la Ville perçoit du délégataire une redevance fixe (111 170 €) ainsi qu'une part variable (101 476 €).

Le calcul de la redevance sur l'énergie hydraulique s'effectue par la prise en charge par EDF des consommations d'électricité des trois principaux sites de la ville (centre technique, pôle culturel, stade de Marville). Les consommations de ces sites ayant diminué, la redevance perçue a baissé en conséquence pour atteindre 69 096 € (- 29 %).

Les autres produits divers de gestion courante comprennent de nombreuses recettes dont les recouvrements de taxe foncière (115 641 €), les indemnités d'assurance (108 780 €), le règlement de contentieux (59 206 €), les droits d'emplacement des caravanes durant la Sainte-Ouine (30 502 €), la redevance du centre hospitalier pour l'occupation de la cuisine centrale (25 227 €), la refacturation des surbaissés de trottoirs (22 228 €), le dégrèvement de la taxe foncière du port de plaisance (17 002 €) ou la vente de matériels et véhicules (13 428 €).

1-5 Les produits exceptionnels

	2024	2025
Mandats annulés sur exercices antérieurs	69 567,97	348 499,76
Cessions d'immobilisations	126 256,68	2 016 395,32
Total produits exceptionnels	195 824,65	2 364 895,08

Les annulations de mandats sur exercices antérieurs sont particulièrement élevées en 2025 à 348 500 €. Elles ont surtout concerné des régularisations d'avoirs et de calculs sur les factures d'électricité (217 094 €), les dégrèvements de la taxe foncière de l'hippodrome (115 017 €) et des régularisations de bonus écologiques sur les achats de véhicules électriques (9 000 €).

La Ville a perçu 2 016 395 € de cessions de terrains dont les plus importantes concernent la rue de la Cloche (1 105 600 €), le Pooool (502 500 €), l'îlot 9 de l'Etrier (211 596 €) ou les parcelles pour le Learning Center (126 950 €).

1-6 Les autres produits réels

Les autres produits réels regroupent :

- Les atténuations de charges (remboursement des indemnités journalières ou des trop perçus sur salaires) pour 237 013 €.
- Les produits financiers (dividendes) pour 15 234 €.
- La reprise sur la provision d'un contentieux pour 100 000 €.

Par ailleurs, le résultat d'exploitation du budget annexe Port de plaisance a été repris à hauteur de 1 127 851,56 € suite à sa clôture en 2025.

1-7 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Les recettes d'ordre s'élèvent à 607 982 € dont :

- 322 093 € d'amortissements des subventions d'équipement,
- 179 991 € de travaux en régie,
- 105 898 € de moins-values sur des cessions.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2025	Evolut° en %
011 Charges à caractère général	16 977 132,74	17 819 784,07	4,96%
012 Charges de personnel	45 526 230,83	46 814 329,87	2,83%
014 Atténuations de produits	54 240,00	60 808,00	12,11%
65 Autres charges de gestion courante	10 044 361,81	11 041 440,15	9,93%
Dépenses de gestion courante	72 601 965,38	75 736 362,09	4,32%
66 Charges financières	1 796 608,77	1 489 929,88	-17,07%
67 Charges exceptionnelles	23 491,03	40 421,29	72,07%
68 Dotations aux provisions	515 000,00	500 000,00	-2,91%
Total dépenses réelles de fonctionnement	74 937 065,18	77 766 713,26	3,78%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 671 540,55	6 702 409,65	43,47%
002 Résultat antérieur reporté	0,00	0,00	-
Total dépenses de fonctionnement	79 608 605,73	84 469 122,91	6,11%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une évolution de + 3,8 % en 2025.

2-1 Les charges de personnel

	2024	2025	Evolut° en %
Charges brutes de personnel	45 526 230,83	46 814 329,87	2,83%
Recettes liées au personnel	1 064 527,97	887 436,36	-16,64%
dont atténuations de charges	260 662,09	237 012,74	-9,07%
dont mise à disposition de personnel	803 865,88	650 423,62	-19,09%
Charges nettes de personnel	44 461 702,86	45 926 893,51	3,30%

Les charges brutes de personnel progressent de 2,8 % (+ 1 288 099 €).

Cette hausse résulte de la conjonction d'un contexte national marqué par l'application de mesures impactantes sur la masse salariale et de choix propres à la collectivité.

Les facteurs qui s'imposent à la collectivité :

- La hausse du taux de la CNRACL,
- La hausse du taux de l'URSSAF,
- L'impact des contrats collectifs de prévoyance et de santé,
- Les cotisations d'assurance statutaire,
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) et les avancements d'échelons.

Deux autres facteurs sont également venus augmenter nos dépenses :

- La mise en œuvre du nouveau RIFSEEP
- Le coût des services communs de l'agglomération (direction mutualisée des ressources numériques, droits des sols, Maison France Service – nouveau service commun uniquement en 2025, suivi d'un transfert de compétence du 1^{er} janvier 2026).

2-2 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général, qui regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité, connaissent une hausse de près de 5 % pour atteindre 17,82 M€.

Les deux principaux facteurs expliquant cette augmentation de + 842 651 € sont les dépenses d'énergie (+ 256 112 €) et l'entretien des terrains et espaces verts (+ 408 979 €).

	2024	2025	Evolut° en %
Achats	4 479 490,09	4 858 453,66	8,46%
<i>dont eau et assainissement</i>	<i>283 006,51</i>	<i>290 565,50</i>	<i>2,67%</i>
<i>dont énergie, électricité</i>	<i>1 965 325,91</i>	<i>2 221 438,11</i>	<i>13,03%</i>
<i>dont carburants</i>	<i>390 331,04</i>	<i>365 767,31</i>	<i>-6,29%</i>
<i>dont fournitures d'entretien, de petit équipt et admin.</i>	<i>1 058 694,37</i>	<i>1 205 757,17</i>	<i>13,89%</i>
<i>dont livres, disques...</i>	<i>100 159,97</i>	<i>95 787,38</i>	<i>-4,37%</i>
<i>dont autres matières et fournitures</i>	<i>281 332,50</i>	<i>261 781,34</i>	<i>-6,95%</i>
Services extérieurs	8 268 742,52	8 691 116,54	5,11%
<i>dont contrats de prestations de services</i>	<i>3 034 476,31</i>	<i>3 126 215,24</i>	<i>3,02%</i>
<i>dont locations immobilières</i>	<i>894 672,79</i>	<i>890 009,48</i>	<i>-0,52%</i>
<i>dont locations mobilières</i>	<i>340 364,10</i>	<i>303 034,52</i>	<i>-10,97%</i>
<i>dont entretien des terrains</i>	<i>1 260 211,35</i>	<i>1 669 190,79</i>	<i>32,45%</i>
<i>dont entretien des bâtiments</i>	<i>197 834,33</i>	<i>212 282,16</i>	<i>7,30%</i>
<i>dont entretien des voies et réseaux</i>	<i>490 094,66</i>	<i>113 498,82</i>	<i>-76,84%</i>
<i>dont entretien du matériel roulant</i>	<i>152 607,51</i>	<i>102 709,02</i>	<i>-32,70%</i>
<i>dont maintenance</i>	<i>897 047,31</i>	<i>1 164 978,68</i>	<i>29,87%</i>
<i>dont primes d'assurances</i>	<i>348 178,20</i>	<i>341 847,43</i>	<i>-1,82%</i>
<i>dont études</i>	<i>115 593,87</i>	<i>120 705,77</i>	<i>4,42%</i>
<i>dont formation</i>	<i>118 867,83</i>	<i>117 581,35</i>	<i>-1,08%</i>
Autres services extérieurs	3 955 198,93	3 987 316,99	0,81%
<i>dont honoraires</i>	<i>144 142,68</i>	<i>271 824,25</i>	<i>88,58%</i>
<i>dont frais d'actes et de contentieux</i>	<i>181 685,61</i>	<i>167 256,74</i>	<i>-7,94%</i>
<i>dont diverses rémunérations intermédiaires et honora</i>	<i>419 992,84</i>	<i>551 914,83</i>	<i>31,41%</i>
<i>dont fêtes et cérémonies</i>	<i>199 229,90</i>	<i>253 690,03</i>	<i>27,34%</i>
<i>dont foires et expositions</i>	<i>318 420,85</i>	<i>93 072,62</i>	<i>-70,77%</i>
<i>dont catalogues et imprimés</i>	<i>84 876,78</i>	<i>84 620,40</i>	<i>-0,30%</i>
<i>dont divers publicité, publications relations publiques.</i>	<i>108 595,33</i>	<i>102 240,93</i>	<i>-5,85%</i>
<i>dont transports de personnes extérieures à la coll.</i>	<i>113 733,86</i>	<i>136 766,56</i>	<i>20,25%</i>
<i>dont frais d'affranchissement</i>	<i>112 598,87</i>	<i>111 717,78</i>	<i>-0,78%</i>
<i>dont frais de télécommunications</i>	<i>259 763,68</i>	<i>218 080,20</i>	<i>-16,05%</i>
<i>dont frais de gardiennage</i>	<i>311 430,36</i>	<i>291 991,60</i>	<i>-6,24%</i>
<i>dont frais de nettoyage des locaux</i>	<i>624 864,02</i>	<i>645 658,69</i>	<i>3,33%</i>
<i>dont autres services extérieurs</i>	<i>743 000,92</i>	<i>661 430,65</i>	<i>-10,98%</i>
Impôts et taxes	273 701,20	282 896,88	3,36%
<i>dont taxes foncières</i>	<i>264 282,00</i>	<i>261 457,50</i>	<i>-1,07%</i>
Charges à caractère général	16 977 132,74	17 819 784,07	4,96%

Les **achats ont augmenté de + 8,5 %**. Les dépenses d'énergie, qui représentent 46 % des achats, ont connu une hausse de + 13 %. Les achats de fournitures ont également progressé de + 13,9 % (travaux en régie, fournitures de voirie et de petit équipement) Des dépenses moins importantes ont été constatées sur le carburant (- 6,3 %) et l'achat d'autres matières (- 7 %).

Les **services extérieurs ont progressé de + 5,1 %**. Comme en 2024, des réimputations ont été effectuées entre les dépenses d'entretien et de maintenance en raison des contrôles

effectués sur les déclarations du FCTVA. Les dépenses les plus importantes concernent le marché de restauration scolaire (2 029 907 €), l'entretien des terrains et espaces verts (1 669 191 € dont la forte hausse s'explique notamment par un rattrapage par rapport à 2024), la maintenance des bâtiments (469 202 €), la DSP stationnement (500 772 €), l'entretien et la maintenance de l'éclairage public (478 537 €), les marchés des crèches Emeraude et Safran (218 259 €), le contrat avec l'organisateur du Tour de France (120 000 €) ou encore la location d'un échafaudage pour la Grande Passerelle (78 084 €).

Les **autres services extérieurs évoluent de 0,8 %** avec des variations contrastées suivant les postes de dépenses. Les honoraires (+ 127 682 €), les rémunérations d'intermédiaires (+ 131 922 €), les fêtes et cérémonies (+ 54 460 € comprenant la fête nationale) et les transports de personnes (+ 23 033 €) sont en augmentation. Les frais de contentieux (- 14 429 €), d'expositions (- 225 348 €), de publications (- 6 354 €), de télécommunications (- 41 683 €), de gardiennage (-19 439 €) et les autres services extérieurs (- 81 570 €) sont en diminution.

Les **impôts et taxes sont en hausse de + 3,4 %**. Alors que les taxes foncières (261 458 €) ont diminué de - 1,1 %, ce sont les autres droits et taxes qui ont augmenté (taxe d'assainissement collectif, cartes grises, droits d'occupation, contributions...).

2-3 Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante connaissent une hausse de 9,9 %.

	2024	2025	Evolut° en %
Bourses et prix	6 000,00	12 990,00	116,50%
Frais d'inhumation	13 980,59	10 643,41	-23,87%
Indemnités et frais des élus	520 572,29	443 154,14	-14,87%
Pertes sur créances irrécouvrables	38 168,40	8 896,04	-76,69%
Contributions aux organismes de regroupement		1 500,00	n.s.
Autres contributions obligatoires	1 113 475,62	1 119 861,98	0,57%
Subvention budgets annexes	73 041,00	213 070,00	191,71%
Subvention CCAS	2 356 745,00	2 887 331,00	22,51%
Subventions autres établissements publics	15 019,00	2 310,00	-84,62%
Subventions aux entreprises	1 055 750,00	1 008 250,00	-4,50%
Subventions associations	4 276 043,98	4 488 589,00	4,97%
Remises gracieuses	127,65	0,00	-100,00%
Redevances pour concessions, licences, logiciels...	419 479,19	563 502,86	34,33%
Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	42,24	0,00	-100,00%
Autres charges diverses de gestion courante	155 916,85	281 341,72	n.s.
Autres charges de gestion courante	10 044 361,81	11 041 440,15	9,93%

Les indemnités et frais des élus ont été impactées par les changements de modalités de calcul suite à la perte d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine.

Les autres contributions obligatoires sont presque intégralement constituées des participations aux établissements d'enseignement privé qui s'élèvent à 1 119 312 €.

La subvention versée au budget annexe Palais du Grand Large a augmenté (+ 140 029 €) en raison du résultat 2024 moindre que l'année précédente et des honoraires juridiques à financer.

La subvention versée au CCAS est constituée de 5 parts :

- La subvention d'équilibre de 1 429 000 € qui a été ajustée à la baisse (- 87 000 €).
- Une subvention globale de 515 000 € pour que le CCAS puisse répartir lui-même les subventions à caractère social.
- Le reversement d'une partie des concessions des cimetières : 78 631 €.
- La compensation du transfert du SAAD à l'ADS : 539 000 €.
- La compensation du transfert des travailleuses familiales à l'ADMR : 25 700 €.

A ces 5 parts récurrentes, vient s'ajouter en 2025 une subvention exceptionnelle de 300 000 € au budget annexe du SAAD afin de combler une partie de son déficit dans la mesure où ce budget sera clôturé en 2026.

Les subventions aux entreprises concernent uniquement le délégataire des théâtres dont la contribution forfaitaire s'établit à 1 008 250 € en 2025.

Le montant global des subventions aux associations et personnes de droit privé est en hausse de + 212 545 € (+ 5 %). Les principales évolutions sont les suivantes :

- Le « rebasage » à hauteur de + 177 071 € pour certaines associations culturelles qui avaient bénéficié pendant deux ans de la contribution à l'animation versée par le délégataire du casino (Festival de Musique Sacrée, Musique au Large, Route du Rock) ou qui avaient fait un effort exceptionnel en 2024 au regard de leur situation financière (AMAP).
- L'augmentation de la subvention à l'USSM pour son équipe féminine (+ 29 000 €).
- La subvention exceptionnelle versée au XV Corsaire suite à sa montée en division supérieure (+ 40 000 €).
- La baisse de la subvention au Comité des Œuvres Sociales (- 27 069 €).

Les redevances pour concessions et licences sont constituées des droits d'auteur (37 469 €) et des droits d'usage des logiciels dont la ville n'a pas acquis les licences (526 034 €). Les principales évolutions ont concerné les licences Adobe/Autocad (+ 31 094 €) et Office 365 (+ 24 143 €) ainsi que de nouveaux logiciels (+ 59 127 €) pour la gestion des recrutements, des fluides, le site web du musée maritime ou l'affichage dynamique de l'accueil de la médiathèque.

Les autres charges de gestion courante comprennent le dégrèvement de la taxe foncière de l'hippodrome (115 017 €) et les versements au délégataire du stationnement pour l'indemnisation de la neutralisation des places et les frais d'option du paiement par téléphone (164 922 €).

2-4 Les charges financières

	2024	2025	Evolut° en %
Intérêts réglés à l'échéance	1 813 899,70	1 503 623,58	-17,11%
Intérêts courus non échus (ICNE)	-17 290,93	-13 693,70	-20,80%
Intérêts ligne trésorerie	0,00	0,00	-
Charges financières	1 796 608,77	1 489 929,88	-17,07%

Les taux d'intérêt ont entamé une baisse significative en 2024 qui s'est poursuivie sur le premier semestre de 2025 : à titre d'illustration, l'indice Euribor 3 mois est passé de 3,91 % en janvier 2024 à 2,03 % fin décembre 2025.

La ville a pu bénéficier de cette baisse sur ces emprunts à taux variable, ce qui a permis de diminuer les frais financiers de - 17 % en 2025.

Le niveau de la trésorerie, malgré une diminution, est resté suffisamment élevé pour ne pas avoir recours à la ligne de trésorerie en 2025.

La dette de la collectivité est analysée plus en détail dans la délibération « compte rendu de gestion de la dette 2025 ».

2-5 Les charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend uniquement les titres annulés sur exercices antérieurs.

Ces derniers sont variables suivant les années et se sont élevés à 40 421 € en 2025. La majorité concernent des annulations ou des réductions de titres pour des erreurs matérielles. Les montants les plus significatifs concernent la révision du loyer de l'Institut du Design pour 16 168 € et des indus de la CPAM et de la CAF pour 14 103 €.

2-6 Les provisions

Des provisions ont été passées à hauteur de 500 000 € pour la Route du Rhum afin d'étaler la charge de fonctionnement sur 4 années.

2-7 Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 6 702 410 € dont :

- 4 580 116 € de dotations aux amortissements,
- 1 449 627 € de sorties du patrimoine,
- 672 667 € de plus-values sur des cessions.

3. L'AUTOFINANCEMENT

	2024	2025	Taux d'évolution
Recettes réelles de fonctionnement	89 321 307	92 556 547	3,62%
- Produits des cessions (775)	-126 257	-2 016 395	1497,06%
= Recettes de gestion (A)	89 195 051	90 540 152	1,51%
Dépenses réelles de fonctionnement	74 937 065	77 766 713	3,78%
- Intérêts de la dette (661)	-1 796 609	-1 489 930	-17,07%
- Travaux en régie (72)	-140 777	-179 991	27,85%
= Dépenses de gestion (B)	72 999 679	76 096 793	4,24%
= Epargne de gestion (A) - (B)	16 195 372	14 443 359	-10,82%
- Intérêts de la dette (661)	-1 796 609	-1 489 930	-17,07%
= Epargne brute	14 398 763	12 953 429	-10,04%
- Remboursement du capital (1641+16441)	-7 203 774	-7 105 675	-1,36%
= Epargne nette	7 194 989	5 847 754	-18,72%

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Deux retraitements comptables sont effectués : le produit des cessions d'immobilisations est retiré des recettes car il s'agit d'un produit exceptionnel qui ne peut pas être considéré comme pérenne et les travaux en régie sont retirés des dépenses dans la mesure où ils sont transférés à la section d'investissement via des écritures d'ordre.

L'épargne brute a diminué de - 10 % en 2025 pour s'établir 12,95 M€. Cette situation résulte des recettes de gestion qui ont progressé moins vite (+ 1,5 %) que les dépenses de gestion (+ 4,2 %). Malgré cette diminution, l'épargne brute demeure supérieure à son niveau de 2023 (11,16 M€) et le taux d'épargne brute reste à un bon niveau de 14 %.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Il s'agit donc de l'épargne directement disponible pour financer les dépenses d'équipement.

L'épargne nette atteint 5,85 M€ et baisse de - 18,7 % par rapport à son plus haut niveau historique de 2025. Elle demeure à un niveau comparable à celle de 2021 (avant la crise énergétique).

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2024	2025	Taux d'évolution
10 Dotations, fonds divers et réserves	10 858 471,66	13 440 619,04	23,78%
13 Subventions d'investissement	5 535 360,38	2 274 146,14	-58,92%
16 Emprunts	7 153 141,00	14 000 000,00	95,72%
20 Immobilisations incorporelles	26 140,04	4 347,00	n.s.
21 Immobilisations corporelles	3 139,37	0,00	n.s.
23 Immobilisations en cours	38 952,78	1 984,91	n.s.
Total recettes réelles d'investissement	23 615 205,23	29 721 097,09	25,86%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 671 540,55	6 702 409,65	43,47%
041 Opérations patrimoniales	1 415 353,05	1 126 917,63	-20,38%
001 Résultat antérieur reporté	5 535 088,05	4 708 225,71	-14,94%
Total recettes d'investissement	35 237 186,88	42 258 650,08	19,93%

Les recettes réelles d'investissement ont progressé de 25,9 % en 2025 en raison du recours exceptionnel à l'emprunt et du niveau élevé des excédents de fonctionnement capitalisés.

1-1 Les dotations, fonds divers et réserves

	2024	2025	Taux d'évolution
FCTVA	2 516 048,43	3 063 058,85	21,74%
Taxe d'aménagement	605 824,08	132 914,80	-78,06%
Dons et legs en capital	16 882,00	104 000,00	n.s.
Excédents de fonctionnement capitalisés	7 719 717,15	10 140 645,39	31,36%
Dotations, fonds divers et réserves	10 858 471,66	13 440 619,04	23,78%

Le FCTVA correspond au remboursement de la TVA payée sur les investissements réalisés l'année précédente.

La taxe d'aménagement a connu des variations importantes ces dernières années : + 25 % en 2021, - 33,5 % en 2022, + 9,8 % en 2023 et - 35,4 % en 2024. Elle a encore plus fortement diminué en 2025 (- 78,1 %) pour atteindre son plus bas niveau jamais enregistré à 132 915 €. Cette diminution va bien au-delà de la baisse réelle du nombre d'autorisations d'urbanisme.

En effet, la liquidation de la taxe d'aménagement est assurée par la DGFIP depuis le 1^{er} septembre 2022 avec une simplification de la déclaration qui se fait en ligne via GMBI (gérer mes biens immobiliers) et un report de la date d'exigibilité de la taxe à l'achèvement des travaux (contre 12 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme auparavant). Ces changements ont entraîné de nombreux dysfonctionnements soulignés dans un rapport de l'Assemblée nationale. Le ministère de l'Action et des Comptes Publics a annoncé en début d'année que « tous les paiements 2025 seront mis en liquidation et payés également à la fin du printemps 2026 ».

La Ville a perçu un don de 4 000 € pour l'acquisition d'un tableau et une recette de mécénat de 100 000 € pour le financement du musée maritime.

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 au financement de la section d'investissement.

1-2 Les subventions d'investissement

	2024	2025	Taux d'évolution
Etat et établissements nationaux + DSIL	1 983 033,17	872 120,97	-56,02%
Région	522 538,18	180 366,42	-65,48%
Département	792 385,11	282 146,00	-64,39%
SMA	45 000,00	25 000,00	-44,44%
Autres établissements publics locaux	176 986,63	48 410,05	-72,65%
Budget communautaire & fonds structurels	420 149,68	0,00	-100,00%
Autres	1 132 914,61	536 857,70	-52,61%
Amendes de police	462 353,00	329 245,00	-28,79%
Subventions d'investissement	5 535 360,38	2 274 146,14	-58,92%

Les subventions d'investissement sont souvent perçues par des acomptes au démarrage puis en cours de travaux, le solde étant versé lorsque les travaux sont définitivement terminés. Cela peut donc amener un certain décalage dans le temps entre la réalisation des investissements et la perception des subventions correspondantes.

Les subventions reçues atteignent 2,27 M€ en 2025 et se répartissent ainsi :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 375 877 € pour les réserves du musée et l'acquisition d'œuvres (FRAM) et de documents patrimoniaux (FRAB).
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 356 656 € pour les travaux du secteur Etrier-Carrière, l'éclairage public et les menuiseries dans les écoles.
- Les amendes de police : 329 245 € (répartition au niveau national).
- Caisse d'Allocations Familiales : 288 717 € pour les travaux d'espace des 1000 jours et la mise aux normes de la crèche Turpin.
- Département : 282 146 € pour le solde des réserves du musée et le pacte des mobilités locales (Coubertin).
- Les participations aux opérations d'aménagement urbain : 221 639 € pour le secteur de l'Etrier et le PUP Fontaines aux Pèlerins.
- Région Bretagne : 180 366 € pour l'Etrier (dispositif quartiers en transition) et les études relatives à la Maison du Pélicot.
- Fonds vert : 78 662 € pour la voie verte Patton et Coubertin et les études relatives à la renaturation de Rocabey.
- Centre hospitalier : 28 347 € pour la participation aux travaux et équipements de la cuisine centrale,
- Saint-Malo Agglomération : 25 000 € de fonds de concours (solde de l'aire de jeux de la Briantais).
- Syndicat départemental d'énergie : 20 063 € pour la rénovation de l'éclairage public.

- Autres subventions : 38 912 € du fonds Chêne pour les études de rénovation énergétique de l'école de Rocabey, 25 400 € du programme ALVEOLE pour les abris vélos, 18 014 € de l'Agence Nationale du Sport pour un terrain de basket 3X3, 4 000 € de bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques et 1 101 € Emeraude Habitation pour des récupérations de charges.

1-3 Autres recettes réelles d'investissement

Des annulations ou réductions de mandats sur exercices antérieurs ont été enregistrées pour un total de 6 332 €.

En 2025, au résultat antérieur reporté 2024 (3 461 179,69 €), est venue s'ajouter la reprise du résultat d'investissement du budget annexe Port de plaisance (1 247 046,02 €).

1-4 Recettes d'ordre d'investissement

Les recettes transférées de la section de fonctionnement (6 702 410 €) comprennent les dotations aux amortissements et les opérations de cessions d'immobilisations (sorties du patrimoine et plus-values).

Les recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (1 126 918 €) sont des opérations patrimoniales qui concernent les réintégrations de frais d'études et d'insertion aux travaux en cours, les remboursements d'avances sur marchés et les écritures de cessions d'immobilisations.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2024	2025	Taux d'évolution
20 Immobilisations incorporelles	2 090 996,89	2 669 944,01	27,69%
204 Subventions d'équipement versées	948 770,91	1 770 696,59	86,63%
21 Immobilisations corporelles	5 867 238,85	13 871 284,01	136,42%
23 Immobilisations en cours	13 767 979,81	12 197 251,87	-11,41%
Total dépenses d'équipement	22 674 986,46	30 509 176,48	34,55%
13 Subventions d'investissement	53 950,00	23 960,38	n.s.
16 Emprunts	7 203 774,02	7 105 674,83	-1,36%
26 Participations et créances rattachées	0,00	4 500,00	n.s.
Total dépenses réelles d'investissement	29 932 710,48	37 643 311,69	25,76%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	427 943,66	607 981,64	42,07%
041 Opérations patrimoniales	1 415 353,05	1 126 917,63	-20,38%
001 Résultat antérieur reporté	0,00	0,00	n.s.
Total dépenses d'investissement	31 776 007,19	39 378 210,96	23,92%

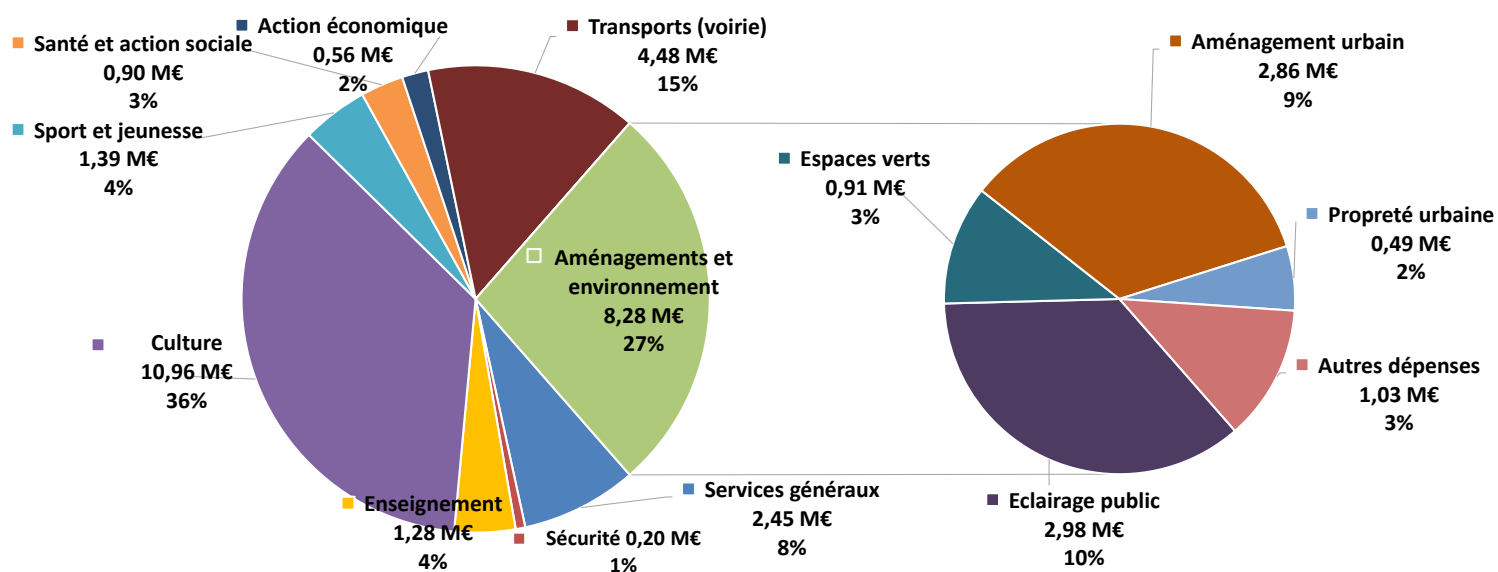
Les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 25,8 % en 2025.

2-1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement ont progressé de 34,6 % en 2025 pour atteindre **30,51 M€** avec un taux de réalisation qui se situe à près de 63 % (51 % en 2024)

	Total budgété 2025	Mandaté en 2025	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Dépenses réelles d'équipement	48 569 281,91	30 509 176,48	62,82%	14 956 391,85

La répartition de ces dépenses par secteur d'activité est la suivante :



Aménagements des territoires et environnement : 8 278 083 €

- **Eclairage public : 2 981 806 €** (renouvellement des foyers en Led avec l'opération d'intracring, boulevard Douville et rues Dinan/Broussais, travaux récurrents, effacements de réseaux...)
- **Espaces verts : 913 314 €** dont :
 - Travaux divers (travaux récurrents, amélioration du cadre de vie dans les quartiers, sécurité des aires de jeux, désimperméabilisation, bacs à plantes, jardinières, bancs, signalisation) : 248 423 €
 - Parc de la Briantais : 129 243 €
 - Boulevard Douville : 65 516 €
 - Programme de plantation d'arbres et reconquête de la biodiversité : 63 279 €
 - Véhicules et matériels (poids lourd équipé d'un bras porté de levage, 2 fourgons, 2 fourgonnettes, tondeuse autoportée, nettoyeur haute pression...) : 376 113 €
- **Opérations d'aménagement urbain : 2 856 125 €** dont :
 - NPNRU secteur Etrier-Marville : 698 900 €
 - Axe Patton-Balue : 673 201 €
 - PAE Rocabey – Théodore Botrel : 233 502 €
 - Secteur Rocabey (hors PAE) : 90 711 €
 - Secteur Lorette : 384 221 €
 - PUP La Découverte : 283 051 €
 - Réorganisation des espaces professionnels de l'hippodrome : 200 983 €
 - Secteur des Cottages : 75 708 €
- **Autres dépenses d'aménagement : 1 526 838 €** dont :
 - Réhabilitation de la cale de Rochebonne : 892 131 €
 - Propreté urbaine : 492 549 € dont une balayeuse de voirie (222 605 €), une laveuse électrique (191 536 €) et des corbeilles compactrices (56 369 €).
 - Etudes d'urbanisme (PLU) : 99 365 €

Voirie : 4 482 111 € dont...

- Rues Dinan/Broussais : 1 157 543 €
- Amélioration du cadre de vie dans les quartiers : 700 947 €
- Rue Roger Mette : 410 947 €
- Voie verte des Talards-Marville-Hippodrome : 684 556 €
- Rue Auguste Hovius : 200 000 €
- Travaux divers (boulevard des Déportés, travaux d'accompagnement des concessionnaires, carrefour rue de la Goutte...) : 296 414 €
- Feux tricolores, signalisation, mobilier urbain : 301 789 €
- Véhicules de voirie (2 poids lourd benne, 1 tracteur forestier) : 366 869 €
- Aménagements pour les vélos et de zones de circulation apaisée : 160 443 €
- Travaux d'accessibilité : 36 580 €

Culture et patrimoine : 10 958 356 € dont...

- Musée Maritime (réserves, acquisition du bâtiment, études pour le musée) : 9 729 028 €
- Rejointoiement / restauration des remparts : 360 541 €

- La Briantais (clos-couvert du château) : 167 112 €
- Nouvelle Vague (gros entretien et renouvellement des matériels, mise aux normes) : 141 469 €
- Conservatoire et ses annexes (travaux, instruments, matériels) : 101 497 €
- Grande Passerelle (ruban photovoltaïque, mobilier, signalétique, travaux divers...) : 101 099 €
- Musées (acquisitions et restaurations des collections, matériels, expositions, travaux d'accessibilité...) : 94 240 €
- Les travaux dans la Cathédrale et les églises : 55 666 €
- Subvention pour la restauration du cotre corsaire Le Renard : 50 000 €
- Fortifications d'Alet : 47 847 €

Services généraux : 2 449 322 € dont...

- Le renouvellement récurrent des matériels informatiques et de téléphonie, l'acquisition de licences de logiciels, les équipements réseaux (fibre optique), la refacturation des investissements du service commun : 566 396 €
- Acquisition de véhicules (1 fourgon avec nacelle élévatrice, 1 fourgon avec plateau, 4 fourgonnettes électriques, 7 vélos électriques) : 335 126 €
- Contrat de chauffage : 271 852 €
- Acquisition de matériels, d'équipements et de mobiliers : 242 498 €
- Travaux et acquisitions dans les salles de quartier : 226 229 €
- Travaux d'accessibilité : 140 747 €
- Travaux et aménagements de l'hôtel de ville (état civil, direction des ressources humaines, études pour les travaux de couverture...) : 123 223 €
- Schéma directeur immobilier, usages et énergies : 115 892 €
- Travaux avenue des comptoirs (direction des finances) : 81 614 €
- Centre technique rue ville es cour : 36 113 €
- Cimetières (travaux et acquisitions) : 20 715 €
- Attribution de compensation des eaux pluviales : 180 928 €

Sports et jeunesse : 1 392 951 € dont...

- Salle de gymnastique Henri Lemarié (études) : 386 477 €
- Complexe sportif de Marville : 91 332 €
- Travaux dans les autres stades : 286 240 € dont 212 756 € pour le stade de l'hippodrome.
- Salles de sport : 332 204 € dont 115 237 € pour la salle Charcot et 86 522 € pour la salle du Panier Fleuri.
- Subventions d'équipement aux associations : 140 779 €
- Plages : 39 747 €
- Terrain de basket 3X3 du Miroir aux Fées : 35 997 €
- Pôle jeunesse (matériels et mobilier, vélo cargo) : 23 496 €

Enseignement : 1 283 991 € dont...

- Travaux dans divers groupes scolaires : 1 054 534 € (dont 191 575 € pour Courtoisville, 144 027 € pour Bellevue, 134 773 € pour Legatelois, 126 753 € pour la Découverte, 108 881 € pour Rocabey, 104 601 € pour la Cité, 68 950 € pour Daniel Gélén, 60 212 €

- pour Per Jakez-Helias...)
- Travaux et équipements de la cuisine centrale et des restaurants scolaires : 51 410 €
- Acquisition de matériels informatiques (plan informatique dans les écoles) et travaux de câblage : 80 864 €
- Matériel et mobilier des écoles : 66 030 €

Action économique : 556 251 € dont...

- Subvention d'équipement au budget annexe Palais du Grand Large : 435 000 €
- Acquisition de chalets en bois : 40 727 €
- Halles (travaux de gros entretien, accessibilité...) : 31 144 €

Sécurité et salubrité publiques : 203 547 € dont...

- Equipements de la police municipale : 86 186 €
- Caméras de vidéo-protection et centre de supervision urbain : 35 522 €
- Travaux défense incendie : 29 049 €
- Postes de secours et panneaux d'affichage des plages : 27 033 €
- Toilettes publiques : 25 758 €

Santé et action sociale : 904 565 € dont...

- Espace 1000 jours de la Maison de la Famille : 381 376 €
- Crèche Turpin (mises aux normes) : 436 469 €
- Travaux et aménagements dans les crèches et à la Maison de la Famille : 60 864 €
- Matériels et équipements pour la petite enfance : 25 855 €

LE BUDGET VERT

La « budgétisation verte » ou « budget vert » est une évaluation du budget d'une collectivité publique qui consiste à analyser les lignes budgétaires au regard de leurs effets sur des objectifs environnementaux déterminés en amont. Il s'agit de prendre en compte les enjeux climatiques dans la construction du budget, en incluant l'ensemble des dépenses, au-delà des seuls crédits qui s'inscrivent explicitement en faveur de la transition écologique.

Le décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024 impose à toutes les communes de plus de 3 500 habitants de renseigner une annexe au compte administratif relative à l'analyse environnementale des dépenses d'investissement. Il précise que cette analyse devra prendre en compte les 6 axes (ou objectifs) de transition écologique déterminés par l'article 19 du règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables :

- **Axe 1 : atténuation du changement climatique**
- **Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels**
- **Axe 3 : gestion des ressources en eau**
- **Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques**

- **Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols**
- **Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles**

La prise en compte de ces 6 axes se fera progressivement, elle est prévue sur 4 ans :

- ✓ Compte administratif 2024 : axe 1,
- ✓ Compte financier unique 2025 et 2026 : axes 1 et 6,
- ✓ Compte financier unique 2027 : les 6 axes sous réserve de la mise à disposition des ressources méthodologiques nécessaires.

La Ville a anticipé cette nouvelle obligation légale en s'engageant dans l'expérimentation d'un budget vert dès la préparation du budget 2024 en retenant la **méthodologie I4CE** (Institut de l'Economie pour le Climat) qui prend en compte les axes 1, 2 et 6.

Cette démarche volontaire est une **action phare de la labellisation « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique »** dans laquelle s'est engagée la Ville de Saint-Malo, qui a été labellisée au niveau « 3 étoiles » au début de l'année 2025.

Les annexes IV C3.1 et C3.2 du compte financier unique présentent une analyse des dépenses d'investissement réalisées suivant les axes 1 « **atténuation du changement climatique** » et 6 « **biodiversité** ».

AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

27% des dépenses sont classées dans la catégorie « favorable » d'un point de vue atténuation du changement climatique.

La **catégorie « favorable »** valorise des dépenses qui améliorent :

- La place des mobilités douces (piétons, vélos, transports en commun...),
- La construction et la rénovation de bâtiments performants tant énergétiquement que sur leur impact carbone,
- Les études préalables à la construction ou à la rénovation de bâtiment questionnant le besoin, la modularité du bâtiment, la mutualisation des usages ainsi que l'optimisation énergétique et l'impact carbone du bâtiment,
- La diminution des consommations électriques liées à l'éclairage public,
- L'acquisition de véhicules électriques,
- La réalisation d'un marché public ou l'octroi d'une subvention d'investissement intégrant des considérations environnementales significatives,
- La plantation d'arbres mais aussi l'entretien et la protection du patrimoine arboré existant,

Les principaux investissements réalisés en 2025 ayant un impact favorable d'un point de vue atténuation du changement climatique sont les suivants :

- L'aménagement de nouvelles **voies vertes structurantes** Patton/Balue, Roger Mette, Talard.
- Les aménagements favorisant la **cohabitation entre les modes doux** (piétons, vélos) **et les véhicules motorisés** (rue Dinan-Broussais, amélioration cadre de vie dans les quartiers (plateaux piétons sécurisés, trottoirs, zones de rencontre...)).

- Les **études** relatives à la **nouvelle salle de gymnastique** et au **Musée Maritime**, au Schéma Directeur Immobilier Usages et Energies.

- La poursuite du déploiement de **Leds pour l'éclairage public**.

- La poursuite de la transformation du parc automobile municipal via l'acquisition de **nouveaux véhicules électriques** : vélos électriques, véhicules de service, fourgonnettes.

- Les **achats publics intégrant un volet environnemental** tels que l'acquisition de chalets pour le marché de Noël reconditionnés et faits avec du bois issu de forêts gérées de façon durable (PEFC) ou les acquisitions de poubelles de voirie compactrices en remplacement de poubelles « classiques », permettant notamment de diminuer les fréquences de collecte.

51 % des dépenses sont classées dans la catégorie « neutre » sur l'axe atténuation du changement climatique

Ainsi, lorsque l'on regarde la catégorie « neutre », il est important de bien distinguer :

- les dépenses qui sont neutres par nature, c'est-à-dire sur lesquelles il n'y a pas d'enjeu au titre de l'atténuation du climat (acquisitions foncières, mise en conformité de bâtiments, des infrastructures...).

- les dépenses qui pourraient être classées en « favorable », mais qui n'atteignent pas les conditions requises dans la méthodologie I4CE (amélioration de la performance énergétique sans atteindre une réduction significative).

L'acquisition de l'ENSM représente à elle seule 19 % des dépenses d'équipement et justifie la part prépondérante de la catégorie « neutre ».

12 % des dépenses sont classées dans la catégorie « défavorable » sur l'axe atténuation du changement climatique

S'agissant de la **catégorie « défavorable »**, elle cible des investissements tels que :

- la construction de bâtiments avec artificialisation du sol (surfaces perméables rendues imperméables),

- la rénovation de bâtiments sans amélioration de leur performance énergétique,

- l'acquisition de véhicules thermiques,

- la réalisation d'un marché public ou l'octroi de subventions d'investissement sans intégrer de considérations environnementales significatives,

- l'acquisition de matériel informatique neuf.

10 % des dépenses sont classées dans la catégorie « non cotées » d'un point de vue atténuation du changement climatique

La catégorie « non cotée » intègre deux types de dépenses :

- La dépense est en dessous des seuils fixés dans l'analyse pour permettre un traitement en masse des dépenses exécutées.

- Les informations disponibles sont insuffisantes pour déterminer la nature de l'impact de la dépense.

AXE 6 : BIODIVERSITE ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES

Concernant l'axe 6 relatif à la préservation de la biodiversité, la méthodologie établie par l'Etat n'est pas encore totalement éprouvée et toutes les collectivités sont au stade de

l'expérimentation.

Aussi, pour l'analyse de l'exercice 2025, seules les dépenses disposant des informations nécessaires ont pu être classées. L'appropriation des critères associés à cette méthodologie va se faire de façon progressive en vue de classer au mieux ces dépenses sur les prochains CFU, mais également et surtout pour faciliter la prise en compte de cet axe dans les projets portés par la Ville.

Ainsi, la **majorité des dépenses sont classées dans les catégories « neutre » et « non cotées »** :

43 % des dépenses sont classées dans la catégorie « neutre » sur l'axe 6 préservation de la biodiversité

- achats de matériels, de véhicules,
- foncier (hors préservation des espaces),
- aménagement de voirie sans artificialisation, ni rupture de continuité,
- travaux de rénovation des bâtiments hors postes à enjeux pour la biodiversité (façade, toitures et espaces extérieurs).

49 % des dépenses sont classées dans la catégorie « non cotées » sur l'axe 6 préservation de la biodiversité

7 % des dépenses sont classées dans la catégorie « défavorable » sur l'axe 6 préservation de la biodiversité

- la construction de bâtiments avec artificialisation du sol (surfaces perméables rendues imperméables).

1 % des dépenses sont classées dans la catégorie « favorable » sur l'axe 6 préservation de la biodiversité

- plantation d'arbres,
- plan de gestion différenciée des espaces verts,
- matériel pour la protection de la biodiversité.

L'analyse présentée ici est une première expérimentation du budget vert sur le compte financier unique en application du décret réglementaire. Cette démarche est vouée à être approfondie et élargie dans les prochaines années avec l'amélioration des outils à disposition. Au-delà de cet exercice, l'analyse « budget vert » se poursuivra dès le budget primitif dans un objectif d'amélioration continue.

2-2 Les autres dépenses réelles d'investissement

	2024	2025
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
Subventions d'investissement	53 950,00	23 960,38
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00
Participations et créances rattachées	0,00	4 500,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Autres dépenses d'investissement	53 950,00	28 460,38

Ces dépenses sont très variables d'une année sur l'autre. En 2025, elles concernent la régularisation d'un trop perçu sur la subvention REACT-EU (23 960 €) et l'augmentation du capital du Foncier Coopératif Malouin (4 500 €).

2-3 Les dépenses d'ordre d'investissement

Les dépenses transférées de la section de fonctionnement (607 982 €) comprennent les amortissements des subventions d'équipement, les travaux en régie et les moins-values sur des cessions d'immobilisations.

Les dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (1 126 918 €) sont des opérations patrimoniales qui concernent les réintégrations de frais d'études et d'insertion aux travaux en cours, les remboursements d'avances sur marchés et les écritures de cessions d'immobilisations.

3. LA DETTE

Recettes	2024	2025	Taux d'évolution
Emprunts contractés	7 153 141,00	14 000 000,00	95,7%
Emprunts assortis d'une opt° de tirage sur ligne de trésorerie - opé. afférentes à l'option de tirage	0,00	0,00	-
Refinancement de dette	0,00	0,00	-
Emprunts	7 153 141,00	14 000 000,00	95,7%

La ville a souscrit trois nouveaux emprunts en 2025 pour un montant total de 14 000 000 € dont un emprunt de 7 000 000 € destiné au financement de l'acquisition du nouveau site du musée maritime.

Dépenses	2024	2025	Taux d'évolution
Remboursement du capital de la dette	7 203 774,02	7 105 674,83	-1,36%
Emprunts assortis d'une opt° de tirage sur ligne de trésorerie - opé. afférentes à l'option de tirage	0,00	0,00	-
Refinancement de dette	0,00	0,00	-
Remboursement d'emprunts	7 203 774,02	7 105 674,83	-1,36%

Variation de la dette	-50 633,02	6 894 325,17
------------------------------	-------------------	---------------------

Le remboursement du capital de la dette s'établit à 7,11 M€, soit 1,4 % de moins qu'en 2024.

La différence entre les nouveaux emprunts contractés et les emprunts remboursés nous donne la variation de la dette. Celle-ci a augmenté de + 6,89 M€ en 2025 correspondant au financement du musée maritime.

L'encours de la dette du budget principal se situe ainsi à **66,97 millions d'euros**.

En divisant ce chiffre par l'épargne brute, on obtient le ratio de capacité de désendettement qui détermine le nombre d'années qui seraient nécessaires à la ville pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

Ce **ratio est de 5,2 années** en 2025 (contre 4,2 en 2024). Pour rappel, le plafond national de référence déterminé dans la loi de programmation des finances publiques est fixé à 12 années pour les communes.

Comme chaque année, des prévisions à hauteur de 500 000 € ont été inscrites tant en dépenses qu'en recettes pour des opérations financières de remboursements ou tirages temporaires de lignes de trésorerie. En 2025, ces prévisions n'ont fait l'objet d'aucune réalisation, notre niveau de trésorerie ne nécessitant pas de faire appel à ces tirages.

Cf. la délibération sur le compte rendu de la gestion de la dette présentée au même conseil.

BUDGETS ANNEXES

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)

Soldes d'exécution budgétaire 2025

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT			
Mouvements réels	3 315 593,39	3 246 011,58	
Résultat fonctionnement 2024 reporté		1,22	
Mouvements d'ordre	1 670 592,31	1 739 838,08	
Total fonctionnement	4 986 185,70	4 985 850,88	- 334,82
INVESTISSEMENT			
Mouvements réels	0,00	0,00	
Résultat investissement 2024 reporté	1 521 961,88		
Mouvements d'ordre	1 591 207,65	1 521 961,88	
Total investissement	3 113 169,53	1 521 961,88	- 1 591 207,65
TOTAL BUDGET	8 099 355,23	6 507 812,76	- 1 591 542,47

L'équilibre du budget se constate à terme, au moment du bilan de clôture de chaque ZAC. Dans l'intervalle, chaque budget de ZAC enregistre les dépenses et les recettes réalisées. L'équilibre financier peut se faire par l'intermédiaire d'un emprunt de moyen terme et les déficits constatés avant clôture sont, de fait, couverts par la trésorerie commune à l'ensemble des budgets.

La section de fonctionnement est équilibrée par construction, dépenses et recettes faisant l'objet d'écritures en sens inverse en opérations de stock, que l'on retrouve en section d'investissement.

Une subvention de 1,5 M€ a été perçue sur la ZAC de la Houssaye au titre du dispositif « territoires engagés pour le logement »

Certaines écritures comptables ayant été effectuées après les opérations de stock, la section de fonctionnement se retrouve avec un léger déficit de 344,82 €.

Le budget ZAC ne supporte aucune dette.

Le solde d'investissement correspond au total des dépenses non encore compensées par les ventes de terrain, du fait du stock de terrains en attente de commercialisation.

Le résultat de l'exercice 2025 est du même ordre que celui de l'année dernière à – 1,59 M€. Cette situation s'explique par les déficits d'anciennes ZAC qui n'ont pas encore été clôturées mais aussi par les écarts temporels entre les travaux d'aménagement et la vente des terrains.

ZAC	Dépenses réelles	Recettes réelles
Général de Gaulle – Bois Aurant	115 135,08	
La Lande Gatelle		48 663,30
La Houssaye	1 427 292,55	1 500 000,00
Campus	917 479,55	
Caserne de Lorette	855 686,21	1 697 347,99
SOUS-TOTAL	3 315 593,39	3 246 011,29
Arrondis de TVA		0,29
TOTAL OPERATIONS RELLES	3 315 593,39	3 246 011,58

Niveau d'exécution des crédits votés pour l'exercice 2025 :

Budget ZAC	Prévisions BP + reports + DM 2025	Réalizations 2025	Taux de réalisation 2025
FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 666,00	1 594 522,69	8542,39%
74 Dotations, subventions et participations	1 602 825,00	1 602 825,27	100,00%
75 Autres produits de gestion courante		48 663,59	
77 Produits exceptionnels		0,03	
Total recettes réelles de fonctionnement	1 621 491,00	3 246 011,58	200,19%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 157 110,38	1 591 207,65	25,84%
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	179 840,00	148 630,43	82,65%
002 Résultat de fonctionnement reporté	1,22	1,22	
Total recettes de fonctionnement	7 958 442,60	4 985 850,88	62,65%
DEPENSES			
011 Charges à caractère général	4 505 760,00	3 186 211,63	70,71%
012 Charges de personnel	129 050,00	129 045,43	100,00%
66 Charges financières			
68 Dotations aux provisions et dépréciations	337,00	336,33	99,80%
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 635 147,00	3 315 593,39	71,53%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 143 455,60	1 521 961,88	48,42%
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	179 840,00	148 630,43	82,65%
002 Résultat de fonctionnement reporté			
Total dépenses de fonctionnement	7 958 442,60	4 986 185,70	62,65%
INVESTISSEMENT			
RECETTES			
16 Emprunts	4 535 616,66	0,00	0,00%
Total recettes réelles d'investissement	4 535 616,66	0,00	0,00%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 143 455,60	1 521 961,88	48,42%
001 Résultat antérieur reporté			
Total recettes d'investissement	7 679 072,26	1 521 961,88	19,82%
DEPENSES			
16 Emprunts			
Total dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 157 110,38	1 591 207,65	25,84%
001 Résultat antérieur reporté	1 521 961,88	1 521 961,88	
Total dépenses d'investissement	7 679 072,26	3 113 169,53	40,54%

PALAIS DU GRAND LARGE

Soldes d'exécution budgétaire 2025

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT			
Mouvements réels	669 425,81	703 110,59	
Résultat fonctionnement 2024 reporté	32 148,89		
Total fonctionnement	701 574,70	703 110,59	+ 1 535,89
INVESTISSEMENT			
Mouvements réels	399 036,96	435 000,00	
Résultat investissement 2024 reporté		21 644,97	
Total investissement	399 036,96	456 644,97	+ 57 608,01
TOTAL BUDGET	1 100 611,66	1 159 755,56	+ 59 143,90

Jusqu'en 2025, le budget annexe du Palais du Grand Large enregistrait principalement les écritures comptables liées au bail emphytéotique administratif (BEA) conclu pour la réalisation des travaux (loyer total de 855 780 € en 2025) et à la délégation de service public auprès de la SPL Destination Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel.

La section de fonctionnement est légèrement excédentaire grâce à la subvention d'équilibre versée par le budget principal (213 070 €).

La section d'investissement est principalement constituée de la part R1 du loyer du BEA correspondant au remboursement du capital de la dette. Cette dépense est couverte par une subvention d'équipement versée par le budget principal de la Ville.

Niveau d'exécution des crédits votés pour l'exercice 2025 :

Budget Palais du Grand Large	Prévisions BP + reports + DM 2025	Réalizations 2025	Taux de réalisation 2025
FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
75 Autres produits de gestion courante	510 877,00	490 040,59	95,92%
77 Produits exceptionnels	213 070,00	213 070,00	100,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	723 947,00	703 110,59	97,12%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections			
002 Résultat antérieur reporté			
Total recettes de fonctionnement	723 947,00	703 110,59	97,12%
DEPENSES			
011 Charges à caractère général	426 052,11	404 259,22	94,88%
012 Charges de personnel	36 746,00	36 745,23	100,00%
65 Autres charges de gestion courante			
66 Charges financières	229 000,00	228 421,36	99,75%
Total dépenses réelles de fonctionnement	691 798,11	669 425,81	96,77%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections			
002 Résultat antérieur reporté	32 148,89	32 148,89	
Total dépenses de fonctionnement	723 947,00	701 574,70	96,91%
INVESTISSEMENT			
RECETTES			
13 Subventions d'investissement reçues	435 000,00	435 000,00	100,00%
Total recettes réelles d'investissement	435 000,00	435 000,00	100,00%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections			
001 Résultat antérieur reporté	21 644,97	21 644,97	100,00%
Total recettes d'investissement	456 644,97	456 644,97	100,00%
DEPENSES			
16 Emprunts	395 000,00	394 098,27	99,77%
20 Immobilisations incorporelles	44 007,48	0,00	0,00%
21 Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00%
23 Immobilisations en cours	7 637,49	4 938,69	64,66%
Total dépenses réelles d'investissement	456 644,97	399 036,96	87,38%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections			
Total dépenses d'investissement	456 644,97	399 036,96	87,38%

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Point examiné en commission Finances, Economie, Moyens des services du 18 mai 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- Le compte financier unique 2025 du budget principal et des budgets annexes.

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

ADOPTE

PAR 35 voix POUR

7 ABSTENTIONS (M. DREANO-DELALE P - Mme DUTHION E – Mme HALLOU S –
Mme LE BECHEC C – M. LE NORMAND B – M. GUILLARD A – Mme YADAV C)

Gilles LURTON sort de la salle et ne prend part ni aux débats, ni au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,
Olivier PERNET

Le Secrétaire de séance,
Madame LEPINETTE Maylis

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Ctr De La Motte 35044 RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.